



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

840.6
M558

MERCURE
DE FRANCE,
DEDIÉ AU ROI,
PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES,

CONTENANT

*Le Journal Politique des principaux Evénemens de
toutes les Cours ; les Pièces Fugitives nouvelles
en vers & en prose ; l'Annonce & l'Analyse des
Ouvrages nouveaux ; les Inventions & Décou-
vertes dans les Sciences & les Arts ; les Spec-
tacles ; les Causes Célèbres ; les Académies de
Paris & des Provinces ; la Notice des Édits,
Arrêts ; les Avis particuliers, &c. &c.*

SAMEDI 7 JUILLET 1787.



A P A R I S,

Au Bureau du Mercure, Hôtel de Thou,
rue des Poitevins, N^o. 17.

Avec Approbation & Brevet du Roi.

T A B L E

Du mois de Juin 1787

P	PIÈCES ÉVOGATIVES.	<i>Bi Uor 2que choisie de Conces,</i>
	<i>Kers, d. M. ***</i>	<i>etc.</i>
	<i>Bouquet d'Amie la Marquisse</i>	<i>Discours sur l'Année de l'É-</i>
	<i>de Coue</i>	<i>née, etc.</i>
	<i>Le Phénix & la Moineau, Fa-</i>	<i>Suite des Observations sur la</i>
	<i>ble,</i>	<i>Virginie,</i>
	<i>A ma Femme,</i>	<i>Mémoires de l'Abbé de la Rivière</i>
	<i>Royaume,</i>	<i>France,</i>
	<i>Les deux Roses,</i>	<i>Épître d'un Père de la Ville,</i>
	<i>Le Riche parvenu & l'Indi-</i>	<i>Recueil de Comédies nou-</i>
	<i>gens,</i>	<i>velles,</i>
	<i>Épigramme,</i>	<i>Guide des Amateurs & des</i>
	<i>Le Temps présent,</i>	<i>Voyageurs à Paris,</i>
	<i>Ac. officielle,</i>	<i>Histoire d'Elisabeth,</i>
	<i>Ode à M. Lavoisier,</i>	<i>Discours prononcés dans l'A-</i>
	<i>Séances au Duc de Mouchy,</i>	<i>cadémie française,</i>
		<i>Considérations sur la Société,</i>
	<i>Petit Pierre de Barcelonne,</i>	
	<i>Anecdotes,</i>	<i>Varités, 176, 184, 228</i>
	<i>Charades, Enigmes & Lega-</i>	<i>Académie Française, 113</i>
	<i>ryphes, 7, 11, 100, 150,</i>	SPECTACLES.
	<i>104</i>	<i>Académie Roy. de Musiq. 101.</i>
	NOUVELLES LITTÉRAIRES.	<i>Comédie Française, 43, 180,</i>
	<i>Suite des Éloges lus à la So-</i>	<i>137</i>
	<i>cété Royale de Médecine, 9</i>	<i>Annales & Notices, 44, 130,</i>
	<i>Les Amans d'aujourd'hui, 11</i>	<i>141, 190, 216</i>
	<i>Observations sur la Virginie,</i>	
	<i>29</i>	

A Paris de l'Imprimerie de M. LAMBERT,
rue de la Harpe, près S. COMM.

24009

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 7 JUILLET 1787.

PIÈCES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

*RÉPONSE à une Invitation de dîner
à la Campagne.*

Vous m'invitez en vers charmans
Au banquet le plus agréable,
Vous troublez ma tête d'encens
Avant de m'enivrer à table,
Vous parlez d'un sexe attrayant
Qui doit embellir cette fête ;
Mais vous taisez modestement
Que c'est Horace qui l'apprête.
Un refus seroit peu décent.
Jeudi je quitte ma retraite
Et nos Bergères d'à-présent,

A ij

4 M E R C U R E

Sans esprit comme sans houlette ;
Et je vole dans vos climats ,
A mes pieds attachant des ailes ,
Presser un ami dans mes bras ,
Et tomber aux genoux des Belles.
Je vous promets de la gaité
Quoique, sans rompre le traité,
Je plaide au milieu des Orgies.
Vos Dames seront averties
Que dans ce grand jour je défends
Et tous les fidèles amans
Et toutes les Beautés trahies.
Vous, vous serez, comme toujours,
Bel-esprit gai, Poète aimable ;
Vous ferez courir sur la table
Les airs que chantent les Amours,
Les jolis contes, les bons tours
Et de l'Histoire & de la Fable,
Et même quelques calembours.
Vous aurez pour vous les suffrages
De nos Calypso aux beaux yeux :
Ce sera le festin des Dieux
Si ce n'est pas celui des sages.

(Par M. Lebrun fils , Avocat.



A une Dame comme il y en a peu ,
Madrigal.

UN timide mortel qui dans un coin végète,
Pour toi depuis long-temps nourrit un feu secret;
Il se tait, voyant bien que ta pudeur rejette
Tous les hommages qu'on lui fait.
Trop prudent pour tenter une épreuve indiscrete,
La G..... le croirois-tu ?
Le plaisir de te voir en tous points si parfaite
Le console de ta vertu.

(Par un Chevalier de Saint-Louis.)

LES ANES, Fable imitée de Gellert
Poëte Allemand.

Les Anes se plaignoient aux Dieux
De leur traitement chez les hommes :
Voyez, leur disbient-ils, l'esclavage où nous sommes ;
Ah ! daignez adoucir notre sort rigoureux.
Mes enfans, leur répond le Maître du Tonnerre
Avec un regard de bonté,
Allez travailler sur la terre,
Et recevez de moi l'insensibilité.

(Par M. Crommelin , de Guise.)

A 111

Explication de la Charade, de l'Énigme & du Logogryphe de la Mesure précédents.

LE mot de la Charade est *Thésore*; celui de l'Énigme est *Diétionnaire*; celui du Logogryphe est *Anachronisme*, où l'on trouve *Roi, maison, roche, Caron, maron, Rhône, chican, rime, arse, mâchoire, or, Rome, Énoc, rose, rime, Cana.*

CHARADE.

MAINT ami de Bacchus est souvent mon premier;
MAIN vésificateur est le mon dernier;
Heureux lorsque *Bolus* accorde mon entier.

(Par Mlle de la F***.)

ÉNIGME.

DANS un tuyau je passe, sans scullor,
Les plus beaux jours de ceste courte vie;
Et pour prouver que telle est mon envie,
Dès le matin je cours le publier.
(Par un Abonné au Salon de la Ville d'Apr.)

E O G O G R Y P H E.

MON emploi le plus ordinaire
 Est d'agir chaudement, Lecteur, pour satisfaire
 De vos besoins les plus intéressans,
 Et peut-être un de vos sens.
 Dans mon nom l'on trouve un insecte;
 Un amas d'eau tranquille & quelquefois infecte;
 Une eau plus vive; un instrument
 Qui de cette onde auroit le mouvement;
 Un autre que l'on voit causer bien du ravage;
 Un très-habile imitateur
 Auquel on doit maint excellent ouvrage;
 L'antique nom d'une sorte d'Acteur,
 Indécemment jouant son personnage;
 Ce que dans chaque Église a consacré l'usage;
 Un poisson plat & large; un chétif animal
 Qui répugne à la vue & ne fait que du mal;
 Un respectable nom que portent bien des filles;
 Un être sans lequel tomberoient les familles;
 Un noble Turc, fier d'une dignité
 Que du grand Impositeur donne la parenté;
 Deux notes; deux pronoms; celui qui vaut un frère.
 Et que même à bon droit toujours on lui préfère
 Lorsqu'en ce frère on ne le trouve pas;
 Un synonyme de coléré;

L'opposé d'une chaîne ; un esprit ; un viscère ;
 Un mois dont fréquemment on vante les appas ,
 Mais qui n'est pas toujours digne de ces louanges ;
 Un Prélat autrefois très-célèbre ici-bas ,
 Et qui revit dans le séjour des Anges ;
 Un jeu de cartes bien joli ,
 Mais qu'une Déesse inconstante ,
 La Mode , a de nos jours tout-à-fait abolis ;
 Un des contraires de poli ;
 Un mets dont se nourrit la vieillesse impuissante ;
 Le doux nom qu'un enfant donne à sa gouvernante ;
 Du terme de défaut certain équivalent ;
 Une place souvent brûlante
 Dans le sein d'un appartement ;
 Une très-quinteuse femelle
 Qu'on ne peut toujours accorder
 Avec sa sœur , qui vaut mieux qu'elle ,
 Et par fois cependant devient encore plus belle
 Quand celle-là daigne la seconder ;
 Une singulière coëffure ,
 Qui pour quelques humains est un signe d'honneur ,
 Et pour d'autres mortels un objet de douleur ,
 Une marque de stérilité ;
 De plus , en admettant l'i simple pour l'i grec ,
 Une Cité jadis puissante dans l'Asie ;
 Un arbre que souvent on nomme en poésie ;
 Puis encore.... Alie-là , Lecteur , je suis à sec .

(Par M. N.... d' Arras.)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

DISCOURS sur le Droit Romain, destiné à être prononcé devant la Faculté de Droit d'Orléans, par M^e Lambert, Avocat au Parlement, avec cette Épigraphe, tirée de Montelquieu : Je me trouve fort dans mes maximes, lorsque j'ai pour moi les Romains. Brochure in-4^o. de 92. pages. A Paris, chez Nyon, Libraire, rue du Jardinier, & chez les Marchands de Nouveautés.

CE Discours n'est autre chose que le projet d'une Traduction du Corps du Droit Romain. L'Auteur démontre la nécessité d'une telle Traduction; & il faut convenir qu'après la lecture de son Discours, on est un peu surpris que cette entreprise soit encore à exécuter. Mais quand on fait que le Chancelier d'Aguesseau & d'autres grands Magistrats s'y sont opposés, & l'ont crue dangereuse, on est moins étonné de n'avoir pas encore une Traduction du Droit écrit.

Les raisons qu'allèguent les ennemis de ce projet sont si foibles, que nous osons à peine les présenter à nos Lecteurs. Ils font semblant de craindre que si le Corps entier du Droit

étoit traduit, les écoles ne fussent bientôt désertes, & que le goût de la latinité se perdît en peu de temps: comme si c'étoit dans les Livres & dans les écoles de Droit qu'il fallût chercher le goût de la belle latinité! Ils disent encore qu'une telle Traduction ne peut jamais être fidelle, & qu'il vaut mieux juger sur le texte pur que sur des versions & des gloses: comme si toutes les fois qu'un Juge applique un texte de la Loi à une affaire quelconque, il n'en faisoit pas secrettement, & malgré lui, une Traduction mentale dans sa tête! ne suffit-il pas pour cela que le Juge parle une autre langue que celle de la Loi, qu'il soit Anglois ou François, & la Loi Latine ou Grecque? L'Évangile lui-même est-il autre chose qu'une Traduction des paroles de Jésus-Christ? Et si le genre-humain a pu être sauvé sur des traductions, pourquoi les affaires des hommes, purement temporelles, ne seroient-elles jugées que sur des textes? Supposons que dans une Assemblée de Députés de toutes les Provinces, on exécutât la Traduction du Corps entier du Droit, cette Traduction-là ne deviendroit elle pas un texte invariable & sacré, où la valeur de chaque terme seroit à jamais fixée? Ne seroit-ce pas là même le seul moyen de couper les têtes à l'hydre de la chicane & des disputes? Enfin n'est-ce pas une chose extraordinaire que chez un peuple éclairé, & dont la langue jouit d'une sorte d'universalité en Europe, quinze ou vingt millions d'hommes soient jugés d'un

bout de l'année à l'autre sur des Loix dont ils n'entendent pas le texte? Quand François I^{er} ordonna qu'on ne plaideroit plus en latin, les ennemis de la Traduction du Droit auroient pu se servir de tous leurs argumens; & combattre la sage résolution de ce Prince. Les Grecs ont eu le bon esprit de se donner des Traductions du Corps entier des Loix Romaines, & cela dans les plus beaux siècles de l'Empire. Accoutumés à une langue célèbre par tant d'écrits, & répandue dans presque tout l'Univers, ils dédaignèrent la connoissance de toute autre langue. En vain, dès le temps de Sévère & d'Antonin Caracalla, il étoit ordonné aux Préteurs ou Magistrats de rendre en latin leurs décrets; l'empire de la Loi céda à celui du goût & de l'usage; les Juges grecs continuèrent de rendre leurs sentences en langue grecque; & les Empereurs furent enfin obligés d'en venir à les y autoriser par une Loi. En vain Constantin donna à sa nouvelle Capitale, à ses quartiers, à ses édifices publics des noms grecs, & ensemble des noms latins; la langue latine fut presque renfermée dans la Cour, & bannie, comme barbare, du reste de la société. Si ce Prince harangue en latin le Concile de Nicée, il ne peut se faire entendre des Pères grecs que par la voix d'un Interprète. Si descendu de son trône, il admet ces Pères à sa conversation familière, il faut qu'il oublie, pour un moment, qu'il est Empereur Romain, qu'il laisse à l'écart la langue de Rome, & qu'il se prête à leur parler celle

Avj

de la Grèce. Depuis cet Empereur, & sur-tout depuis le grand Théodose, l'Empire, les Sciences, les langues penchèrent continuellement vers la decadence. La Liturgie rappeloit d'ailleurs les Grecs à leur langue; la différence des caractères les éloignoit encore de l'étude de la langue latine. Aussi Justinien même fut obligé de donner en grec les Loix qu'il publioit pour l'Empire d'Orient, & d'en faire deux exemplaires, l'un grec, l'autre latin. Lorsqu'après ses conquêtes, son autorité s'étendit sur les deux Empires, ennemi des commentaires, il permit de traduire le Digeste en grec, afin de mettre les Juges & un plus grand nombre d'Érudits de cette Nation à portée de le lire.

De nos jours l'Impératrice de Russie vient de publier son nouveau Code en quatre ou cinq langues, & on ne fait, en parcourant ce Livre admirable, quelle est celle qui pourroit se vanter d'être le texte; quand on se rappelle sur-tout que la Souveraine est Russe, qu'elle est née Allemande, & qu'elle parle toujours François.

M. Lambert, en traitant de la manière & de la nécessité de traduire le Droit Romain, se permet une infinité d'excursions sur la nature des langues & sur la prééminence de la nôtre. Il accole ses idées là-dessus à celles de l'Auteur du Discours sur l'universalité de la langue François; ce qui forme la plus considérable des notes qui terminent son Ouvrage. Mais nous ne saurions être de son avis

quand il avance que c'est à la gâité des François qu'est dûe la fortune de leur langue; & nous craignons bien que plus d'un Lecteur ne prenne ceci pour une simple gâité de M. Lambert, qui ne cesse de dire combien il est triste d'apprendre le latin, & sur-tout le latin des Collèges. Nous n'entreprendrons point l'analyse de tout ce que dit l'Auteur touchant le fonds, la nature & la beauté du Droit Romain. Jamais un Corps de Loix ne sera l'Ouvrage d'un seul homme; cet édifice ne peut être bâti que des mains du temps; il ne peut s'achever que chez de vieilles nations, parce que chaque Loi particulière n'étant que l'application du bon sens à des événemens imprévus, il faut que les siècles dans leurs immenses révolutions, épuisent toutes les chances où les passions, les intérêts & les affaires peuvent jeter un grand peuple. Une société naissante, fût-elle fondée par un grand génie, ne peut recevoir de lui que des statuts & des réglemens; & c'est ainsi que Lycurgue, & tous les fondateurs de religions & d'ordres réguliers en ont usé, sans compter les emprunts qu'ils ont faits aux législations des autres peuples. D'où il faut conclure que la collection des arrêts & des jugemens est à la longue la plus complète des Jurisprudences.

M. Lambert fait une réflexion un peu affligeante sur la carrière du Jurisconsulte; « carrière longue & pénible, & où rien ne soutient l'émulation, ni gloire ni argent. » Il n'en est pas ainsi, dit-il, du Général

„ d'Armée & du Poète. Mais que revient-il
 „ à celui qui tourne ses talens & ses travaux
 „ du côté du Droit Romain ? En vain quel-
 „ ques Gens de Loix applaudiront avec éclat,
 „ avec enthousiasme même à ses efforts, à
 „ ses succès ; le Public, léger & incapable
 „ d'apprécier son grand mérite, ne répètera
 „ jamais des éloges dont il ne sent pas la jus-
 „ tice. S'il louoit ce grand Jurisconsulte, ce
 „ ne pourroit être que sur parole, & ce qu'on
 „ fait sur parole est toujours foible ; ce n'est
 „ guère que le vain son d'un écho qui ne
 „ répond que quand on l'interroge, & dis-
 „ tribue assez indifféremment la louange &
 „ les sottises. Plusieurs sciences abstraites,
 „ par exemple, les mathématiques, partici-
 „ pent jusqu'à un certain point à ce désagré-
 „ ment. Car tel qui fut le plus grand Mathé-
 „ maticien de l'Europe, est presque oublié
 „ en un jour, *si même il est possible qu'il ait*
 „ *jamais fait impression par cet endroit.* Et
 „ pourtant les mathématiques tiennent aux
 „ sciences, & même ont accès dans les Aca-
 „ démies ; au lieu que si on y recevoit le
 „ Jurisconsulte, ce ne seroit qu'à titre d'Or-
 „ réur.

„ En sorte que la gloire attachée, même
 „ aux plus grands succès, dans la partie du
 „ Droit Romain, ne peut jamais être qu'une
 „ gloire obscure, concentrée, incertaine,
 „ contredite par ceux-ci dans le même temps
 „ qu'elle est célébrée par ceux-là, & ne trou-
 „ vant guère au total que des incrédules ou

» des indifférens. Aussi je suis persuadé que si
 » Dumoulin & Cujas revenoient aujourd'hui
 » parmi nous, ils se garderoient bien de
 » songer à nous donner tous ces *in-folio* qui,
 » vu l'instant de serveur où l'on étoit alors
 » pour le Droit Romain, leur ont procuré
 » une existence si flatteuse.

» Et quant à l'argent, de toutes les parties
 » auxquelles peut se livrer un homme de
 » mérite, il n'en est pas de plus ingrate que
 » le dévouement à l'étude des Loix Romaines.
 » Il n'y a là ni pensions ni bénéfices, comme
 » pour ceux qui se sont consacrés au service
 » des autels; & M. Pochier seroit mort vic-
 » time du sacrifice de toute sa vie au Droit
 » Romain, s'il n'eût publié beaucoup d'Ou-
 » vrages, comme pour se dédommager un
 » peu par ses mains.»

Nous ne pouvons nous dispenser de citer
 encore la douzième & dernière note, qui est
 à-la-fois bien pensée & assez bien exprimée. :

» Les révolutions qui détruisent un peuple,
 » dit M. Lambert, tuent toujours sa langue
 » du même trait. Cette langue se traîne bien
 » encore plus ou moins de temps parmi les
 » restes *sangueux* qui survivent à la patrie;
 » mais elle a reçu le coup mortel, & comme
 » qu'elle lutte & se débatte, il faut qu'elle
 » succombe à la fin. Cependant la langue
 » Romaine pensa échapper, du moins en
 » Europe, à cette destinée commune. En
 » Asie, où elle trouva des Nations toutes ci-
 » vilisées, que l'ardeur du climat rend comme

» immuables dans leurs habitudes, les Em-
 » pereurs d'Orient & quelques Romains,
 » qui n'étoient guères là que d'heureux étran-
 » gers, ne furent pas allez puissans pour la
 » soutenir, & elle tomba subitement. Mais
 » en Europe, elle eut une toute autre for-
 » tune. Comme les peuples qui envahissoient
 » cette partie du monde étoient tous encore
 » barbares ou à peu-près, & qu'il se trou-
 » voit parmi eux plus de Romains, on adopta
 » avec joie, avec enthousiasme une langue
 » toute faite, charmante, & qui transmet-
 » toit d'ailleurs des Sciences & des Arts dont
 » on n'avoit nulle idée. Enforte que par une
 » singularité bien frappante, tandis qu'en
 » Asie elle avoit été contrainte de céder aux
 » vaincus, en Europe elle commanda aux
 » vainqueurs même. »

Observons, en terminant cet article, que
 si le style de M. Lambert manque quelque-
 fois de correction & de goût, il est en gé-
 néral semé d'images & fort animé. On ne
 peut d'ailleurs s'attendre qu'un Avocat écrive
 comme un Homme-de-Lettres, & les Aca-
 démies même ne l'ont pas exigé.

(Cet Article est de M. le C. de R.)

